

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe BP 458 – 39109 DOLE CEDEX Tel 03.84.79.78.40 Fax 03.84.79.78.43 info@grand-dole.fr www.grand-dole.fr

Référence N°GD 53/19

Objet

Réduction et nouvelle souscription au capital social de la SPL HELLO DOLE

Secrétaire de séance René POUTHIER

Rapporteur : Jean-Pascal FICHERE

Conseil Communautaire 27 juin 2019 Abergement-la-Ronce – 18h30

DÉLIBERATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58

Nombre de procurations : 14 Nombre de votants : 72

Date de la convocation : 20 juin 2019 Date de publication : 5 juillet 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants): J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, D. Baudard suppléé par C. Labourot, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
P. Blanchet à J. Thurel, M. Berthaud à J. Gruet, I. Delaine à
C. Bourgeois-République, F. Dray à P. Jaboviste, D. Germond à
C. Nonnotte-Bouton, A. Hamdaoui à T. Druet, P. Jobez à
J Péchinot, S. Kayi à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.P Cuinet,
P. Roche à I. Mangin, E. Schlegel à J.M Sermier, P. Jacquot à
M. Hoffmann, M. Boué à J.M Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, D. Michaud, G. Chauchefoin, S. Hédin, J. Zasempa, J. Dayet, M. Jacquot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est actionnaire de la SPL HELLO DOLE, créée en avril 2016, dont l'objet social est la gestion, l'animation et la promotion touristique et événementielle du territoire.

A cet effet, elle peut réaliser toute action concernant :

- L'élaboration, la révision et la mise en œuvre de la politique de promotion et de développement du territoire,
- La gestion et l'organisation de l'accueil et l'information touristique au sein des bureaux d'informations touristiques implantés sur le territoire,
- Le développement d'une politique de tourisme d'affaires (organisation de colloques, séminaires, congrès...),
- La coordination des différents acteurs du tourisme implantés sur le territoire,
- La commercialisation de forfaits et produits touristiques, la billetterie et la boutique de produits locaux dans les conditions applicables à un organisme local de tourisme,
- L'accompagnement à l'organisation d'animations ponctuelles, fêtes, manifestations et événements touristiques et culturels sur le territoire,
- La gestion d'équipements culturels et événementiels,
- La gestion de l'animation du patrimoine.

Aujourd'hui, le capital de la SPL HELLO DOLE est de 300 000 euros, réparti à parts égales entre deux actionnaires : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et la Ville de Dole.



La Communauté d'Agglomération du Grand Dole détient 50 % du capital social de la SPL et est représentée par 6 administrateurs.

Il est envisagé, par le Conseil d'Administration de cette société, de procéder à une réduction puis à une augmentation de son capital social, de la manière suivante :

- Réduction de capital social : 300 000 euros (représentant 3 000 actions de 100 euros nominal chacune)
- Augmentation de capital social : 100 000 euros (émission de 1 000 actions nouvelles de 100 euros nominal chacune)

Les actions nouvelles seront libérées en numéraire et intégralement lors de la souscription, sur appels de fonds du Conseil d'Administration.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose actuellement de 1 500 actions, représentant une valeur de 150 000 euros.

Il est proposé que cette dernière puisse réduire ses actions à 0, puis souscrire à 500 actions nouvelles, représentant une valeur de 50 000 euros.

A l'issue de cette augmentation de capital, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole représentera toujours 50 % du capital social de la SPL HELLO DOLE.

Cette modification de capital entraine une modification statutaire de la composition du capital au sens de l'article L1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par conséquent, l'accord du représentant des collectivités territoriales ou des groupements des collectivités territoriales est nécessaire, à peine de nullité, sur la base d'une délibération préalable de l'assemblée délibérante approuvant la modification.

Le Conseil d'Administration de la SPL, réuni le 20 mai 2019, propose la convocation d'une assemblée générale extraordinaire, afin de voter la modification du capital rappelée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 66 votes pour, 4 oppositions et 2 absentions :

- **APPROUVE** la modification de l'article 7 des statuts de la SPL HELLO DOLE relatif au capital social comme suit :

Ancienne rédaction :

« Le capital social est fixé à la somme de 300 000 euros, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 3 000 actions de 100 euros chacune. »

Nouvelle rédaction :

- « Le capital social est fixé à la somme de 100 000 euros, détenu exclusivement par des collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales. Il est divisé en 1 000 actions de 100 euros chacune. »
- **DECIDE** la réduction du capital social de 300 000 euros à zéro par imputation à due concurrence des pertes antérieures, puis de souscrire à l'augmentation du capital de la SPL HELLO DOLE d'un montant total de 100 000 euros, par émission de 1 000 actions au nominal de 100 euros chacune, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souscrivant à 500 actions nouvelles par apport en numéraire de 50 000 euros,

- **AUTORISE** le représentant de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux assemblées générales de la SPL à signer les nouveaux statuts,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toute pièce administrative technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination

Pôle MR / Direction des Finances
Trésorerie Municipale du Grand Dole

- SPL HELLO DOLE

Fait à Abergement-la-Ronce, Le 27 juin 2019 Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

